

Une retraite peut elle etre saisie comme un salaire?

Par domnord, le 04/07/2011 à 14:43

Bonjour,

je voudrais savoir si une saisie arrêt peut être faite sur une retraite?

Par mimi493, le 04/07/2011 à 15:33

oui

Par kingdom, le 19/07/2011 à 21:44

oui selon le montant annuelle de celle-ci... elle est saisie par tranche!

Quotité saisissable

Tranche de la rémunération annuelle

5 %

inférieure ou égale à 3.510 €

10%

supérieure à 3.510 € et inférieure ou égale à 6.880 €

20 %
supérieure à 6.880 € et inférieure ou égale à 10.290 €

25 %
supérieure à 10.290 € et inférieure ou égale à 13.660 €

33,33 %
supérieure à 13.660 € et inférieure ou égale à 17.040 €

66,66 %
supérieure à 17.040 € et inférieure ou égale à 20.470 €

100 %
supérieure à 20.470 €